



PROJET DE RÉSOLUTION D'URGENCE No. 7)
NON-PAIEMENT DES SALAIRES DES TRAVAILLEURS/EUSES DU SECTEUR
PUBLIC AU NIGERIA

Le 30e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP)
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017

JUGEANT ALARMANT que les travailleurs/euses du secteur public au Nigeria, dans plus de la moitié des 36 Etats, n'ont toujours pas perçu leur salaire mensuel depuis 3 à 18 mois.

CONSIDÉRANT l'importance fondamentale de garantir le versement d'une rémunération hebdomadaire ou mensuelle à un(e) travailleur/euse pour le travail accompli, au plus tard 30 jours après sa réalisation, en vertu de la constitution de la République fédérale du Nigeria, le gouvernement nigérian a le devoir de garantir le respect de cette obligation.

ET RECONNAISSANT que cette pratique est conforme à l'esprit et à la lettre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, l'Etat nigérian, en tant que signataire, se voit dans l'obligation de respecter ces principes et droits.

LE CONGRÈS REMARQUE que le Gouvernement fédéral du Nigeria avait annoncé au mois d'octobre son intention de mettre à disposition de nouveaux fonds de sauvetage dans un avenir très proche.

IL REMARQUE EGALEMENT que les fonds précédents n'avaient pas été employés pour garantir que les travailleurs/euses avaient perçu leurs rémunérations et salaires complets pour le travail accompli. Il avertit qu'il sera plus difficile de débloquer des fonds pour les travailleurs/euses à l'avenir si cela venait à se reproduire.

Le Congrès **DÉCIDE** dès lors d'exhorter le gouvernement nigérian à:

1. garantir que les fonds de sauvetage, une fois disponibles, seront employés uniquement pour le paiement des salaires des travailleurs/euses du secteur public et qu'aucune partie ne sera allouée à d'autres projets ou ne sera retenue par les administrations nationales;
2. impliquer pleinement les syndicats dans le processus de mise en œuvre du paiement immédiat et intégral des arriérés de salaire; et
3. mettre un terme, dès maintenant, à la situation illégale de non-paiement ou de paiement différé des salaires mensuels des travailleurs/euses du secteur public.

Proposé par les affiliés de l'ISP du Nigeria.